

## 1. Les sources de revenu d'un ménage

Les ménages perçoivent des **revenus primaires** (ou **revenus directs**) pour leur contribution à la production. Ces revenus sont de trois types :

- Le **revenu du travail** (ou d'activité) : en contrepartie du travail, les salariés perçoivent un  **salaire**  ; les fonctionnaires perçoivent un  **traitement** .
- Les **revenus de la propriété** (ou du capital) : en contrepartie du patrimoine, les propriétaires encaissent un  **loyer**  pour les biens loués ; les épargnants perçoivent des  **intérêts**  ; les actionnaires touchent des  **dividendes** .
- Les **revenus mixtes** (travail et capital) : attribués aux entrepreneurs individuels, ils rémunèrent le risque pris par ceux qui engagent des capitaux dans une entreprise individuelle. Ils correspondent au  **profit**  de l'entreprise (bénéfice).

## 2. Le revenu disponible des ménages

Le revenu disponible désigne la **part du revenu primaire restante** après déduction des prélèvements obligatoires. C'est ce dont dispose le ménage pour ses dépenses de consommation ou pour épargner. Il permet de mesurer le **niveau de vie** des ménages.

**Revenu disponible** = revenu primaire – impôts et cotisations sociales + revenus de transfert

Le revenu disponible permet aux ménages soit de **consommer**, soit d'**épargner**.

L'épargne est la part de revenu qui n'est pas consommée :

**Épargne** = revenu disponible – consommation

## 3. Les différents postes budgétaires et leur poids

Les ménages doivent faire face à des **dépenses quotidiennes** ou **périodiques**. Celles-ci sont classées, par fonction, dans des **postes budgétaires**.

Selon la nomenclature de l'Insee, les postes budgétaires sont les suivants :

- alimentation et boissons non alcoolisées ;
- boissons alcoolisées et tabac ;
- articles d'habillement et chaussures ;
- logement, chauffage, éclairage ;
- équipement du logement ;
- santé ;
- transport ;
- communications ;
- loisirs et culture ;
- éducation ;
- hôtels, cafés, restaurants ;
- autres biens et services (dont les soins personnels et les assurances).

Le **coefficient budgétaire** correspond au rapport du montant d'un poste de dépense à la dépense de consommation totale.

**Coefficient budgétaire** = montant d'un poste de dépense / dépense de consommation

Il permet de mesurer la façon dont un consommateur répartit ses dépenses de consommation entre les différentes familles de biens et services.